

Projet présenté par les députés :

*M^{me} et MM. Jacques Jeannerat, Ernest Greiner,
Charles Selleger, Frédéric Hohl, Jacques
Follonier, Patricia Läser et Gabriel Barrillier*

Date de dépôt : 22 septembre 2009

Proposition de motion

demandant la mise en place de véritables programmes « Sport-Etudes »

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'absence d'une politique cohérente et de véritables structures permettant de concilier les études avec la pratique d'un sport de haut niveau ;
- l'absence d'une communication claire et pertinente sur le concept actuel de « Sport-Etudes » ;
- le manque de places disponibles dans le cadre « Sport-Etudes » au sein du cursus scolaire genevois ;
- le manque de disponibilité proposée aux jeunes pour s'adonner à la pratique des entraînements ;

invite le Conseil d'Etat

- à faire une synthèse des études déjà réalisées en matière de « Sport-Etudes » ;
- à compléter cette synthèse afin que de véritables programmes « Sport-Etudes » soient mis en place à Genève, d'une part pour soutenir les jeunes talents sportifs dans la pratique de leur sport avec des programmes adaptés à leurs besoins et, d'autre part, permettre à des jeunes en difficultés, scolaires ou sociales, de trouver, au travers d'une pratique sportive soutenue, le sens de l'effort ;

- à intervenir rapidement pour que des horaires scolaires aménagés soient mis en place afin de permettre aux jeunes de se rendre aux différents entraînements indispensables à la pratique de leur sport ;
- à étudier la faisabilité de créer une école, regroupant les niveaux de la 5^e primaire à la 9^e du cycle, dédiée à l'ensemble des sportifs d'élite, quel que soit le sport pratiqué ;
- à mettre en place une politique d'information pertinente sur les possibilités de la filière « Sport-Etudes » pour les jeunes sportifs, leurs parents ainsi que pour les associations et les clubs sportifs ;
- à étudier le « métier de sportif » qui permettrait éventuellement de déboucher sur un diplôme, selon les dispositions de la Loi sur la formation professionnelle (LFP), prenant notamment en compte les langues, la culture générale et spécifique au sport pratiqué.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Face à la politique menée en matière de sport, la Suisse, de manière générale, et le canton de Genève, en particulier, se doivent d'évoluer.

Force est de constater que nos installations ou nos associations sportives sont dédiées à la plus grande majorité de nos concitoyens. On peut être satisfait et fier de cela et on se doit de le garder. En effet, tout un chacun a le loisir de pouvoir pratiquer son sport et ce sans être dans l'obligation de traverser tout le pays. Cet état de fait nous distingue très largement de nos voisins.

Malheureusement, dans l'évolution des différents sports, qu'ils soient d'équipes ou individuels, il arrive un moment où le jeune sportif doit pouvoir s'entraîner de manière plus régulière et intensive, progresser et rester à niveau au regard de ses pairs.

C'est à cet instant que nos faiblesses se dévoilent. Tant au niveau suisse, qu'au niveau cantonal, le fait de ne pas avoir de véritable « ministre » des sports déclaré en titre, comme chez nos voisins, pose problème. Actuellement, il est difficile de s'assurer que le développement des sportifs, en âge scolaire, soit pris en compte dans l'éducation et l'évolution des jeunes. L'action gouvernementale devrait permettre le soutien à nos jeunes talents sportifs et permettre, aussi, à certains jeunes en difficultés scolaires ou sociales de trouver, au travers d'une pratique sportive, le sens de l'effort.

Le but de cette motion consiste à :

- dans un 1^{er} temps : créer un nombre suffisant, et ce dans chaque école, cycle, collège ou autre, de classes pour les jeunes ayant besoin de ces disponibilités pour la pratique de leur sport ;
- dans un 2^e temps : enjoindre le DIP (pour ce qui est de la scolarité obligatoire) d'organiser des règles de fonctionnement standardisées. Aujourd'hui chaque directeur d'école, de cycle, met en place une adaptation au programme scolaire selon sa propre sensibilité, sans prendre en considération le nombre de places disponibles. En parallèle, pour le postobligatoire, d'organiser la disponibilité pour permettre aux jeunes de s'adonner à la pratique de leur sport ;

- dans un 3^e temps : étudier la création d'une école regroupant les niveaux scolaires obligatoires depuis la 5^e primaire jusqu'à la 9^e du cycle, dédiée aux sportifs ;
- dans le cadre de cette motion, nous avons pris en considération deux sports totalement différents visant un public complètement opposé, à savoir le football et la gymnastique rythmique-artistique que ce soit pour les filles ou les garçons.

Aujourd'hui, dans l'aménagement scolaire genevois, les constats suivants s'imposent :

Ecole primaire :

- aucun aménagement scolaire n'est organisé ;
- les demandes de libération hebdomadaire sont faites par les associations au DIP ;
- les enseignants, selon leur bonne volonté, effectuent des changements de programme, afin que l'élève ne soit pas pénalisé, autrement c'est à lui de se débrouiller pour rattraper le travail fait en classe.

Cycle d'orientation :

- des classes Sports et Arts existent dans 3 cycles (une seule classe par cycle, par degré, de 19 élèves au maximum) ;
- des classes Sports (football) existent dans 2 cycles avec des aménagements totalement différents et de toutes les façons pas en suffisance ;
- pour ce qui est des classes Sports et Arts, 7 heures de cours enseignées avec 40 minutes de pause pour le repas de midi, 4 jours par semaine ;
- la matière « Sport » devant être faite pour obtenir la note comptant dans les moyennes pour les jeunes footballeurs ;
- restriction au niveau des places disponibles : sélection avant l'entrée en 7^e avec dossier d'entrée, les classes doivent être diversifiées quant aux sports pratiqués. Donc, une bonne gymnaste peut ne pas être prise, même si son nombre d'entraînement est supérieur et ses résultats excellents. Exemple, une gymnaste sur trois présentées au CO Grandes-Communes n'a pas été retenue. Pourtant elle a les mêmes conditions d'entraînements que ses collègues !

- l'an passé, une gymnaste championne de Suisse avec 12 heures d'entraînement hebdomadaire, habitant sur la commune de Lancy, n'avait pas été retenue dans le CO à côté de chez elle, on lui a proposé le CO de Budé !

Postobligatoire :

- la structure « Sport-Etudes » existe uniquement au Collège et école de commerce Nicolas-Bouvier et à l'Ecole de culture générale Henry-Dunant ;
- selon les options que l'adolescent choisit, il devra renoncer de suite ou une année plus tard aux « Sport-Etudes », car tous les collèges n'accueillent malheureusement pas toutes les options.

Les adolescents de 12 à 15 ans, dans leurs programmes journaliers, jonglent entre leurs horaires scolaires environ sept heures de cours puis deux à quatre heures d'entraînement et enfin les devoirs. Malheureusement, souvent ce sont ces derniers qui pâtissent de l'attention nécessaire à la bonne marche de la scolarité.

Cela, sans tenir compte de la vie de famille, essentielle à l'équilibre de chaque enfant. Le grand problème des jeunes sportifs, de leurs parents et bien entendu des associations et des clubs sportifs qui les encadrent est la disponibilité et le nombre suffisant de places d'accueil dans les classes.

Quand on regarde ailleurs en Suisse, on observe que des structures cantonales existent chez nos voisins :

- la Fondation d'utilité publique « Centre Sport-Etudes Lausanne » a pour objectifs de proposer à de jeunes (filles et garçons) qui se dirigent vers une carrière sportive de haut niveau des conditions propices à l'épanouissement de leur personnalité, à leur réussite aussi bien sportive, scolaire que professionnelle, ainsi que de s'assurer du respect des règles éthiques et des droits fondamentaux des jeunes sportifs ;
- les collèges Beaulieu et Auguste Piccard à Lausanne ont mis en place un horaire scolaire permettant aux jeunes de s'adonner à la pratique du sport sans mettre en péril la scolarité ;
- à Grône, en Valais, un vrai cycle sportif a été mis en place pour permettre aux jeunes d'allier le sport et les études ; même chose à Uster, dans le canton de Zurich ;
- à Rümlang (ZH), l'enseignement porte sur les branches principales, les autres branches étant supprimées pour permettre aux jeunes d'aller à

l'entraînement. Solution pas forcément idéale, la culture générale étant nécessaire pour affronter la vie de tous les jours.

Cette liste est non exhaustive.

Sommes-nous si différents, nous Genevois, de nos compatriotes helvétiques ?

Ne sommes-nous pas capables, nous Genevois, d'instruire nos jeunes en leur permettant de pratiquer un sport et d'atteindre un niveau national, voire international ?

Il est aussi de notre devoir d'assurer à nos jeunes un niveau d'éducation correct sans pour autant que ce soit aux parents et bien entendu seulement à une petite minorité, de se saigner pour offrir une scolarité privée à leurs enfants.

Nous pouvons même constater que certains parents envoient leurs enfants en internat dans d'autres cantons pour que ces derniers puissent pratiquer leur sport sans délaissier les études.

Ne sommes-nous pas fiers de nos sportifs quand ils brillent ? Ne sommes-nous pas fiers de claironner que tel ou tel sportif est un Genevois ?

N'est-il pas organisé, par la Ville de Genève, une soirée du « MÉRITE SPORTIF GENEVOIS » ayant pour but de féliciter les sportifs ayant porté haut les couleurs de notre canton ?

Genève se doit d'offrir à l'ensemble des sportifs d'élite un niveau d'éducation qui leur permette d'affronter la vie. Aux associations faîtières (cantonale ou fédérale) de fixer les minima sportifs donnant accès à cette scolarité.